



19 COMMUNES, UN TERRITOIRE D'AVENIR

Au nord du Finistère, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, **proche de la nature et du littoral**, offre un **cadre de vie agréable**, une **diversité de paysages**, avec un patrimoine naturel et bâti riche.

Par sa situation géographique centrale, entre Brest, Morlaix, Landerneau, Roscoff et une très bonne accessibilité, **le territoire est économiquement dynamique**.

QUI CONTACTER ?



Centre de Brest
2, rue du Vercors
29200 Brest

Centre de Quimper
23, rue Jean Jaurès
29000 Quimper

**Permanences à l'Espace
France Services de
Landivisiau sur rendez-vous**
36, rue Georges Clémenceau
29400 Landivisiau
Tél. 02 98 46 37 38
www.adil29.org



Rue Robert Schuman
29400 Landivisiau
Tél. 02 98 68 42 41
www.paysdelandi.com

PROMU PAR



SOUTENU PAR



PENSEZ PETITES VILLES DE DEMAIN LANDIVISIAU . PLOUVORN . SIZUN



INVESTISSEMENT LOCATIF DANS L'ANCIEN

Dispositif «Denormandie»





DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif «Denormandie» est un avantage fiscal accordé dans le cadre d'un investissement locatif, sous la forme d'une réduction d'impôts sur le revenu.

À QUI EST-IL DESTINÉ ?

À tous les particuliers qui souhaitent **acheter un bien à rénover pour le mettre en location non meublée** comme résidence principale pour une **durée de 6, 9 ou 12 ans**, sur l'une des 3 communes du Pays de Landivisiau faisant partie du programme «Petites villes de demain» (**Landivisiau, Plouvorn, Sizun**).

QUEL EST LE BÉNÉFICE ?

Ce dispositif prend la forme d'une **réduction d'impôt sur le revenu**.

3 COMMUNES CONCERNÉES SUR LE PAYS DE LANDIVISIAU



3 CONDITIONS POUR ACCÉDER À CE DISPOSITIF

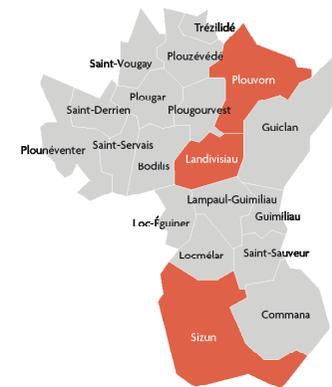
1 Le logement concerné doit être un **logement ancien ou un local transformé en usage d'habitation**. Il devra être **loué non meublé**, comme **habitation principale, pendant 6, 9 ou 12 ans**.

2 Le **loyer pratiqué est plafonné** et les **ressources du locataire** ne doivent pas dépasser les **plafonds réglementaires**.

3 Les **travaux doivent représenter 25% du coût total de l'opération**.



LANDIVISIAU PLOUVORN SIZUN



LA RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les bailleurs bénéficient d'une **réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération d'achat du bien**.

POUR UNE
LOCATION DE :



6 ans
-12%



9 ans
-18%



12 ans
-21%

300 000 €
C'est le **plafond des dépenses prises en charge**.

Par exemple :

Pour l'achat d'un bien de 160 000 € nécessitant 40 000 € de travaux, l'avantage fiscal représente 42 000 € pour une location de 12 ans, soit une réduction d'impôt de 3 500 € par an.

Consultez les détails du dispositif sur
paysdelandi.com/denormandie